



Programme de formation



Cycle de formation au métier de Maître-Nageur Sauveteur et Éducateur Sportif mention Activités Aquatiques et de la Natation

Session 2023 - 2025

INSTITUT MARTINICAIS DU SPORT – SERVICE FORMATION
Quartier Mangot Vulcin - Route du Vert-Pré - 97 232 Le Lamentin
Tél : 0596 38 38 00 - 0596 38 38 18 - dir.formation@ims.mq - www.ims.mq
N° SIRET : 800 129 363 00019 – Code APE : 8551 Z
N° de déclaration d'activité : 97 97 30703 97



DESCRIPTIF DU MÉTIER

Cette formation vise à préparer le diplôme d'État du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (niveau IV – niveau BAC) en spécialité « Éducateur Sportif » mention « Activités Aquatiques et de la Natation (AAN) ».

Le cycle de formation Maître-Nageur Sauveteur et Éducateur Sportif Mention Activités Aquatiques et de la Natation prépare au métier de maître-nageur sauveteur. À ce titre, il encadre, en garantissant tout type de public dans tous lieux (*milieu naturel ou artificiel*) au sein desquels il met en place un projet.

Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation : natation scolaire, natation sportive, activités de natation liées à la personne (*éveil aquatique des très jeunes enfants, activités santé et bien-être, activités pour les seniors*), les différentes activités « aqua » (*aquagym, aqua fitness, aqua bike...*).

CIBLE

Les candidats devront répondre prioritairement aux conditions suivantes :

- Être inscrits à Pôle emploi
- Être inscrits en Missions Locales
- En fin de parcours en Ecole de la deuxième chance
- Être en fin de parcours LAREL
- Être en fin de parcours RSMA
- Être issu de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- Être en situation de handicap bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou
- Être bénéficiaire du RSA

Ne relèvent pas de ce dispositif, les jeunes en situation d'illettrisme, ayant des problèmes psychiatriques, dépendances lourdes, etc....). Ils doivent être accompagnés vers les structures ou les dispositifs adaptés.

PRÉ-REQUIS

Les pré-requis à chaque étape du cycle de formation de Maître- Nageur Sauveteur et Éducateur Sportif Mention Activités Aquatiques et de la Natation sont les suivants :

ÉTAPE 1 : PSE 1 /Formation spécifique - Risques Prévention Santé Environnement

- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Bonne condition physique ;
- Savoir nager ;
- Avoir satisfait au test technique suivant :
Effectuer un parcours de 100 mètres nage libre comprenant :
 - Un départ plongée suivi de 50 mètres nage libre en surface ;
 - Deux Immersions complètes de 2 mètres sur un trajet défini ;
 - Recherche d'un mannequin qui repose à 2 mètres de profondeur ;
 - Remontée du mannequin en surface, puis le remorquage sur 5 mètres, visage hors de l'eau.
- Avoir satisfait aux tests de sélection (test écrit, entretien de motivation)
- Certificat médical justifiant de l'aptitude du stagiaire (certificat médical de moins de 3 mois).

ÉTAPE 2 : Formation à la Préparation du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage (BNSSA)

- Bonne condition physique ;
- Être titulaire du PSE 1 en cours de validité ;
- Avoir un bon niveau en natation.

ÉTAPE 3 : Formation à la Préparation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation et du Sport – Spécialité Activités Aquatiques et de la Natation (BP JEPS AAN)

- Être âgé de 18 ans minimum ;
- Être titulaire du PSE1 et PSE 2 « Premiers Secours en Equipe niveau 1 et 2 » ;
- Être titulaire du BNSSA « Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique » ;
- Satisfaire aux tests de sélection BPJEPS AAN :
- Un entretien qui a pour but de valider le projet de formation et d'évaluer la capacité du candidat à soutenir l'ensemble de la formation ;
- Produire une attestation de 400 mètres nage libre en 7 minutes et 40 secondes maximum ;
- Être médicalement reconnu apte (certificat médical).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation vise à faire acquérir les compétences nécessaires pour obtenir le BP JEPS et exercer le métier d'Éducateur Sportif option Activités Aquatiques et de la Natation, permettant d'encadrer et d'initier à la pratique de ces activités physiques, dans la limite des cadres réglementaires.

APTITUDES

- Avoir une forte motivation pour la formation ;
- Être autonome ;
- Avoir un esprit d'initiative ;
- Savoir travailler en groupe.

COMPÉTENCES

- Enseigner les différents apprentissages de la natation ;
- Conduire des actions d'éveil, d'initiation pour tous les publics, dans le domaine des activités aquatiques et de la natation ;
- Assurer le sauvetage et la sécurité des différents types de lieux de pratique ;
- Concevoir des projets d'animation s'inscrivant dans le projet global de la structure ;
- Participer au fonctionnement, à la communication et à l'entretien de la structure.

CONTENU DE LA FORMATION

ÉTAPE 1

Connaissances et compétences nécessaires à un secouriste :

- Le secouriste – La chaîne des secours – La sécurité – L'alerte – L'obstruction brutale des voies aériennes – Les hémorragies externes – L'inconscience – L'arrêt cardiaque – La défibrillation automatisée

externe – Les détresses vitales – Les malaise et la maladie – Les accidents de la peau – Les traumatismes des os et des articulations – La noyade – La surveillance et l'aide au déplacement – Synthèse.

Perfectionnement natation :

- Connaissance et amélioration des techniques de nage ;
- Amélioration de la performance ;
- Hydrodynamisme ;
- Battement des jambes, flottabilité, résistance, ...

La santé et les actes de consommation :

- Les rythmes biologiques et le sommeil ;
- L'importance de l'alimentation ;
- L'activité physique et ses bienfaits ;
- Les conduites addictives ;
- Gestion du budget ;
- Les risques de crédit ;
- Les assurances ;
- L'information et la protection du consommateur ;
- La sécurité sanitaire du consommateur.

Formation à la citoyenneté :

- Les institutions et la vie publique : Connaître et comprendre le fonctionnement des institutions (les institutions européennes, collectivités, administration, EPCI, Chambre consulaire, ...) ;
- Les institutions et la vie publique : Connaître et comprendre le fonctionnement des institutions (les institutions européennes, collectivités, administration, EPCI, Chambre consulaire, ...) ;
- Les finances et les actions publiques ;
- Le citoyen dans la cité : rôle du citoyen, les enjeux de la vie citoyenne, civilité, civisme, solidarité ;
- Le service public : les obligations de service public, les principes, animer et participer au service public.

Connaissance du patrimoine historique, culturel, naturel et de la biodiversité marine de Martinique et de la Caraïbe :

- Connaissance du patrimoine et de l'histoire de la Martinique ;
- Visites de plans d'eau (piscine, mer, rivière) ;
- Potentialité touristique du territoire de la Martinique (Objets touristiques et espaces touristiques) ;
- Les écosystèmes marins ;
- Ecologie et fonctionnement des écosystèmes côtiers.

PSE1 :

- Prévenir les risques ;
- Mettre en œuvre une conduite à tenir, appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique, avec ou sans matériel de premiers secours, seul ou au sein d'une équipe appelée à participer aux secours organisés, sous le contrôle des autorités publiques ;
- Assurer sa propre sécurité et celle des autres ;
- Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés.

ÉTAPE 2

PSE 2 :

- Prendre en charge une personne victime d'une atteinte circonstancielle ;
- Assurer la sécurité au sein d'une équipe ;
- Coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe ;
- Dresser un bilan de la situation et dialoguer avec les équipes médicales qui prendront le relais.

BNSSA :

- Situer son rôle et sa mission – Mettre en œuvre les matériels susceptibles d'être utilisés – Respecter le cadre légal de sa mission – Situer le rôle des différents acteurs du secours dans le domaine du sauvetage en milieu aquatique – Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique – Identifier les différents risques liés aux pratiques et adopter les attitudes de surveillance adaptées – Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de préventions adaptées – Adopter une conduite appropriée à tenir en présence d'une personne en situation de difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique – Connaître les règles du vent sur mer et en rivière – Prévenir des noyades – Connaître et maîtriser le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)- Prendre en main de la victime en attendant l'arrivée des secours publics.

Module accompagnement vers l'emploi :

- Techniques de recherche d'emploi adaptées au stagiaire ;
- Savoir-être en entreprise :
 - o Comprendre les attentes des entreprises en matière de savoir-être professionnels lors de la phase de recrutement et en emploi (Savoir-être et savoir-vivre avec les autres) ;
 - o Identifier les savoir-être au travail au regard de son projet professionnel, du métier, du secteur visé.

Module Langue des signes :

- Découvrir la langue des signes et l'approche de la culture sourde ;
- Comprendre le fonctionnement de la langue des signes française ;
- Comprendre des phrases simples et apprendre à signer dans un contexte professionnel.

ÉTAPE 3

BP JEPS AAN :

UC 1- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC 2- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- Concevoir un projet d'animation ;
- Conduire un projet d'animation ;
- Évaluer un projet d'animation.

UC 3- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention des activités aquatiques et de la natation

- Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

UC 4- Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques des activités aquatiques et de la natation

- Maîtriser et faire appliquer les règlements des activités aquatiques et de la natation ;
- Garantir la sécurité dans tous les lieux de baignade et de pratiques des activités aquatiques et de la natation.

Permis côtier :

Formation théorique

- Balisage des côtes, des plages et les pictogrammes ;
- Initiation au système de balisage ;
- Règles de barre et de route ;
- Les signaux ;
- Les feux et marques de navire ;
- Règles de navigation et de sécurité ;
- Notions d'autonomie en matière de carburant ;
- Protection de l'environnement, faune et flore ;
- La météorologie ;
- Initiation à la lecture de la carte marine ;
- Règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques ;
- Droit d'utilisation de la radio VHF bateau.

Formation pratique

- La sécurité du plaisancier ;
- Les incontournables du plaisancier ;
- Les responsabilités du plaisancier ;
- La conduite du bateau ;
- Les manœuvres du bateau ;

Module accompagnement vers l'emploi :

- Savoir-être en entreprise (suite) :
 - Identifier ses compétences et plus particulièrement ses savoirs-être professionnels, les valoriser, les transformer en atouts ;
 - Adopter le bon comportement professionnel en entreprise, développer les savoirs-être manquants et les adopter ;
 - Intégrer les règles de la vie en entreprise ;
 - S'intégrer dans une équipe.
- Sensibilisation à la création d'entreprise

Module Langue des signes :

Perfectionnement à l'apprentissage de la langue pour entrer en communication avec les publics sourd et malentendants :

- Entretenir une communication avec une personne sourde et malentendante ;
- Maîtriser le vocabulaire spécifique à l'univers des activités aquatiques et de la natation ;
- Signer dans un contexte professionnel.

DÉBOUCHÉS

- Maître-nageur sauveteur ;
- Animateur bébé-nageur ;
- Animateur ENF (École de Natation Française) ;
- Animateur gym aquatique ;

- Animateur natation santé.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode expositive
- Méthode interrogative
- Méthode affirmative
- Méthode démonstrative
- Méthode applicative
- Alternance tutoré

MODALITES D'ÉVALUATION

Étape 1 : PSE 2 (Premiers Secours en Équipe de niveau 2)

Le processus certificatif est une évaluation formative, sommative et de certification.

L'évaluation sommative porte sur une évaluation continue des capacités à l'apprenant de :

- Réaliser correctement l'ensemble technique et des procédures abordées lors de la formation et de le démontrer ;
- Démontrer, lors des mises en situation, l'atteinte de l'ensemble des objectifs de la formation en termes de capacités théoriques, pratiques et comportementales.

Étape 2 : BNSSA

L'examen du BNSSA est composé de 3 épreuves physiques et 1 épreuve théorique :

- ***Epreuves physiques***
Epreuve n° 1 : parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 minutes 40 secondes ;
Epreuve n°2 : parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba sur 250 mètres en moins de 4 minutes et 20 secondes ;
Epreuve n° 3 : secours à une personne en milieu aquatique.
- ***Epreuve théorique***
Sous forme de QCM

Étape 3 : BP JEPS AAN

ÉPREUVES CERTIFICATIVES DES UNITÉS CAPITALISABLES

Les unités capitalisables (UC) constitutives de la mention « activités aquatiques et de la natation » du brevet professionnel, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif » sont attribuées selon le référentiel de certification figurant en annexe II et dont l'acquisition est contrôlée par les deux situations d'évaluation certificatives suivantes :

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables transversales UC1 et UC2

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS) un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation

dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités aquatiques et de natation.

Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences.

Cette situation d'évaluation certificative permet l'évaluation distincte des unités capitalisables transversales UC1 et UC2.

Situations d'évaluations certificatives des unités capitalisables UC3 et UC4 :

➤ **Epreuve certificative de l'UC3 :**

Le(la) candidat(e) conduit en sécurité une séance d'apprentissage de la natation en milieu scolaire ou dans un milieu qui permet de s'inscrire dans le cadre d'un projet pédagogique d'apprentissage de la natation.

La séance est suivie d'un entretien portant sur la conception, la conduite et l'évaluation de la séance.

Le(la) candidat(e) remet aux évaluateurs avant le début de la séance, un document exposant le cycle d'apprentissage et sa séance.

Durée de la séance : 40 minutes maximum dont 30 minutes maximum dans l'eau

Durée de l'entretien : 30 minutes maximum

➤ **Epreuve certificative de l'UC4**

1° - Démonstration d'aisance aquatique :

Le(la) candidat(e) démontre son aisance technique en réalisant les deux tests suivants :

- Test technique A : un 100 mètres dans les 4 nages enchaînés (papillon avec ondulation, dos crawlé, brasse et crawl). Il réalise l'épreuve, départ plongé, en 1 minute et 50 secondes maximum.
- Test technique B : un 400 mètres nage libre en moins de 7 minutes.

2° - Mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit en sécurité, une séance d'activités aquatiques en forme, santé et bien-être sur une durée effective dans l'eau comprise entre 20 minutes minimum et 30 minutes maximum, pour 10 pratiquants minimum.

La séance est suivie d'un entretien de 20 minutes maximum portant sur les activités de forme, santé et bien-être et permettant au candidat d'expliquer ses choix, pédagogiques, techniques, organisationnels et sécuritaires. «

3° - Un écrit portant sur les règles d'hygiène et de sécurité ainsi que sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation composée de :

a) QCM

Un questionnaire à choix multiple (QCM) organisé pendant 30 minutes maximum comportant 30 questions dont 2 questions a minima par item.

Les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementations édictées par plusieurs départements ministériels.

Ces domaines sont liés à :

- La surveillance et l'encadrement des différentes activités, des différents publics ;
- La surveillance des différents milieux d'intervention ;
- Le POSS ;

- Le règlement intérieur ;
- L'hygiène ;
- La sécurité ;
- L'accueil des différents publics ;
- L'accueil sur différents lieux de pratique.

b) Question ouverte

Une question ouverte d'une durée de 30 minutes maximum portant sur la réglementation des activités aquatiques et de la natation, ou sur les règles d'hygiène de l'eau et de l'air, ou sur les règles de sécurité.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

- Matériel nécessaire pour prendre des notes durant les cours (cahier ou bloc-notes, classeur, stylos, crayons, gomme, règle, ...)
- Votre équipement personnel (tenue, serviette, chaussures, short de bain/ maillot de bain, bonnet de bain, lunette de natation).

EMPLOYEURS POTENTIELS

- L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :
- Le secteur public (municipalités et communautés de communes ; les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives – (ETAPS) ;
- Le secteur privé associatif (clubs sportifs affiliés ou non à une fédération) ;
- Le secteur privé marchand (centres de remise en forme, centres aquatiques, ACM).

ORGANISATION ET DURÉE

SESSION : 2023-2025

Début : le 25 septembre 2023 Fin : le 21 janvier 2025

TESTS DE SÉLECTION : Test technique - **21 août 2023** au **Centre Aquatique Communautaire - Le Lamentin**
 Test de sélection - **22 et 23 août 2023** (*le lieu sera communiqué ultérieurement*)

DURÉE : 1 675 heures soit 1 195 heures en centre et 480 heures en entreprise.

HORAIRES : de 08H30 - 12H30 - 13H30 - 16H30

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 12

RÉUNION D'INFORMATION : **27 juillet 2023 à 10 h Maison des associations - Le Carbet**

DÉLAI D'ACCÈS : 3 mois

PÉRIODE EN ENTREPRISE

Une période d'immersion en entreprise devra être réalisée durant la formation. Elle a pour objectif de faire découvrir les métiers en lien avec les activités aquatiques et de la natation.

Dans ce cadre, l'entreprise est un lieu de formation. L'entreprise, et plus particulièrement le tuteur ou le maître d'apprentissage, vont donc faire acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être.

RECRUTEMENT SUR DOSSIER

Dossier de candidature à remettre complet au plus tard le **10 août 2023** 10 heures au plus tard :

Par mail à dir.formation@ims.mq en 1 seul fichier PDF

ou sur place à

IMS - Pôle Formation

Route du Vert-Pré – Quartier Mangot Vulcin – 97232 LE LAMENTIN

PRIX/CONDITIONS TARIFAIRES

Formation financée par :	Collectivité Territoriale de la Martinique (CTM) 
Les candidats demandeurs d'emploi percevront une indemnité variable en fonction de leur situation à l'entrée en formation	Pôle Emploi 

LIEU DE LA FORMATION

COURS THEORIQUES / ACTIVITÉS AQUATIQUES : Piscine Jean BALLY – 97221 Le Carbet

ACCESSIBILITÉ

L'accueil du public en situation de handicap est assuré par Madge SALOMON et Olivia PIERRE-EMILE, référents handicap. Elles se chargent de recueillir des précisions sur la nature du handicap et sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre leur séjour dans le centre le plus confortable possible.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à votre prise en charge, vous êtes invités à vous rapprocher de nos services.

CONTACTS

Pôle Formation de l'IMS :

- Marie-Christine DHÉLIN 0596 38 38 19 - 0696 60 41 09
- Arielle PYRAM 0596 38 38 12 - 0696 43 59 59
- Tatiana SÉRAPHIN : 0596 38 38 18

Mail : dir.formation@ims.mq